TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MAYOTTE

Communiqué de presse du 27 novembre 2026

Le Tribunal administratif de Mayotte et l'Université de Mayotte s'allient pour former les futurs professionnels du droit administratif sur le territoire.

Une convention de partenariat inédite signée le 26 novembre 2026 renforce l'immersion professionnelle des étudiants en droit dès la première année de licence.

Le Tribunal administratif de Mayotte, représenté par son président M. Jean-Michel Laso, et M. Abal-Kassim Cheik Ahamed Président de l'Université de Mayotte, ont officialisé, jeudi 26 novembre 2026, une convention de partenariat destinée à rapprocher la juridiction administrative du monde universitaire. Face aux besoins croissants du territoire en compétences juridiques, cet accord multiplie les passerelles entre magistrats, greffiers et étudiants mahorais.

« Cette convention formalise notre volonté de former les futurs professionnels du droit sur place, en les confrontant aux réalités de la justice administrative. L'objectif est clair : répondre aux besoins du territoire en permettant aux étudiants mahorais de s'insérer professionnellement sans quitter l'île. » M. Laso

Un dispositif d'immersion d'application immédiate : une classe a déjà participé à une audience collégiale le 17 novembre 2026, interrogeant ainsi la formation du jugement en prélude à cette convention. Par ailleurs, des étudiants seront désormais régulièrement accueillis en stage au tribunal.

Un partenariat gagnant-gagnant.

Le Tribunal administratif de Mayotte renforce ainsi son rôle dans la formation des talents locaux, tout en contribuant à structurer l'écosystème juridique mahorais.